

Proposé par M. Beales, appuyé par M. Chapman.

Que l'on demande aux gouvernements provinciaux d'établir des bureaux d'imprimerie et de reliure pour l'impression de tous les documents des gouvernements et de tous les livres des écoles publiques, afin que ces livres coûtent le moins cher possible et puissent ainsi être donnés gratuitement aux élèves et que les surintendants de tels bureaux soient indépendants de toute influence politique et libres de conduire leurs affaires selon les principes du commerce et des unions.

Après une discussion par MM. Beales, Gale, Wright, O'Donoghue et Boudreau, la proposition est adoptée.

Proposé par M. Armstrong, appuyé par M. O'Donoghue,

Que chaque fois que des soumissions seront demandées, soit par le gouvernement fédéral ou par les gouvernements provinciaux, soit par les conseils municipaux, pour la construction de travaux publics ou l'accomplissement de charges publiques, et quand, dans la construction de ces travaux ou l'accomplissement de ces charges, on devra employer des ouvriers de quelque métier qui aura une échelle de prix ordinaire et communément reconnue, les devis devront contenir une clause stipulant que l'heureux soumissionnaire aura à payer le taux des gages prévalant dans tel métier dans la municipalité dans laquelle les travaux devront se faire, sans quoi son contrat sera résilié.

La proposition est adoptée et, sur la suggestion de M. Beales, elle est référée au Comité Exécutif afin qu'il agisse immédiatement en conséquence.

Proposé par M. Little, appuyé par M. Boudreau, et résolu,

Que le Congrès recommande au Gouvernement Fédéral et aux Gouvernements Provinciaux, ainsi qu'aux corporations municipales, de donner leurs contrats d'impressions aux établissements où les unions typographiques sont reconnues, de préférence aux imprimeries anti-unionistes.

Proposé par M. Côté, appuyé par M. Martineau, et résolu,

Que le Congrès demande, par la présente, que le Gouvernement du Canada fasse, aussitôt que possible, une offense criminelle de l'établissement ou l'entretien des agences des détectives privés dans le pays.

Proposé par M. Lafontaine, au nom de l'assemblée de District No. 19, Montréal,

Attendu que les écoles de réforme, en exploitant différentes industries, nuisent aux entreprises privées: qu'il soit en conséquence résolu que l'on demande au Gouvernement de ne permettre l'établissement de ces institutions que dans les campagnes, et qu'au lieu de métiers on y enseigne l'agriculture aux détenus.

La motion est adoptée.

Proposé par M. Holmes, appuyé par M. D. A. Carey, et résolu,

Attendu que les masses sont intéressées et contribuent leur part dans la dépense de tous les deniers municipaux: qu'il soit en conséquence résolu que la présente est une recommandation du Congrès des Métiers et du Travail du Canada à son Comité Exécutif de demander à la Législature d'Ontario de modifier ou amender l'Acte des Municipalités de manière à permettre à tout l'électorat municipal de voter sur tous les règlements concernant les finances municipales.

Proposé par M. March, appuyé par M. O'Donoghue, et résolu,

Que le Gouvernement de la Province d'Ontario soit requis d'amender de nouveau la loi relative aux propriétaires et locataires, de façon à rendre nul tout arrangement pris en vue d'éviter ou évasion l'observation des clauses de la loi actuelle.

Proposé par M. Jobin, appuyé par M. Routier, et résolu,

Que l'on demande au Gouvernement Fédéral de considérer l'opportunité d'augmenter la population rurale de ce pays en accordant aux résidents des terres gratuites à une distance raisonnable des chemins de fer, ainsi que d'avancer, à un taux d'intérêt peu élevé, sur des garanties raisonnables, suffisamment d'argent aux familles pour leur permettre de se fixer sur des terres et y subsister pendant un an.

Proposé par M. Dower, appuyé par M. O'Donoghue, et résolu,

Que le Congrès demande à la Législature d'Ontario d'amender comme suit le chap. 225, cité comme l'"Acte des Ecoles Publiques": 1. Que tous les enfants fréquentant les écoles, soit publiques, soit privées, soient fournis de livres gratuitement. 2. Que la constitution des Commissions scolaires pour les cités, villes et villages incorporés soit basée sur le système aujourd'hui en vogue dans les bourgs anglais, comprenant les traits suivants: Election de syndics de par toute la municipalité par le vote cumulatif, abandonnant ainsi le système de quartiers et assurant ainsi une bonne représentation de la minorité. 3. Qu'il soit obligatoire pour les commissions scolaires de pourvoir à toute l'accommodation nécessaire à tous les enfants. 4. Que toutes les élections de syndics d'écoles se fassent au scrutin et le même jour que les élections municipales.